



DOSSIER DE CREATION DE LA ZAC DU PARC INDUSTRIEL À FAULQUEMONT



BILAN DE LA CONCERTATION DU PUBLIC

PREAMBULE

Le District Urbain de Faulquemont projette d'étendre le Parc Industriel de Faulquemont – Pontpierre en créant une Zone d'Aménagement Concertée (ZAC). Ce projet s'inscrit dans la poursuite du développement économique et d'extension du parc industriel qui arrivera à court terme à saturation.

Par délibération du conseil communautaire du 8 novembre 2017, il a été décidé d'approuver l'intention de créer une nouvelle Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) intercommunale à vocation industrielle, artisanale et de services, d'une superficie prévisionnelle de 83 ha, située sur les territoires communaux de Tritteling-Redlach, Faulquemont et Pontpierre. Les études de faisabilité et d'impact ont été réalisées et la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) Grand-Est a émis un avis réservé avec recommandations sur l'étude d'impact. Elle estime pour l'essentiel la consommation foncière trop ambitieuse, notamment au regard des objectifs de la réduction de l'artificialisation des terres agricoles et naturelles.

Le conseil communautaire du DUF a donc décidé le 31 mars 2021 de confirmer l'intention de créer la ZAC intercommunale du Parc industriel du District Nord, ainsi que les objectifs poursuivis par le projet d'aménagement sur une superficie de 36 ha environ, situés sur le territoire communal de Faulquemont.

1. CONCERTATION PUBLIQUE LEGALE

La concertation publique préalable à la création de la ZAC intercommunale du Parc industriel du District Nord s'est déroulée dans le cadre légal prévu à l'article L.103-2 et suivants, L311-1 et suivants du Code de l'urbanisme.

1.1 OBJECTIFS DE LA CONCERTATION

La création de ZAC intercommunale du Parc industriel du District Nord a fait l'objet d'une concertation préalable obligatoire prévue par le code de l'urbanisme.

La concertation publique préalable a eu pour but d'associer les habitants, les associations locales éventuelles et toutes personnes concernées, au projet de création de la ZAC. Ces derniers ont ainsi pu formuler durant la durée d'élaboration du projet d'aménagement les observations qu'ils souhaitaient.

Conformément à la délibération du 31 mars 2021 du Conseil Communautaire du District Urbain de Faulquemont qui a fixé les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation, la procédure suivie est la suivante :

Les objectifs poursuivis :

- Renforcer l'attractivité et favoriser le développement économique équilibré du District Urbain,
- Créer des emplois à forte valeur ajoutée,
- Développer une offre attractive à l'implantation d'entreprises exogènes,
- Offrir aux entreprises du territoire des possibilités d'extension et conforter leur implantation,
- Maîtriser le parti d'aménagement et de développement durables en adéquation avec les enjeux de développement économique et avec une programmation adaptée des équipements publics,
- développer une zone d'activités prenant en compte les grands enjeux environnementaux et paysagers afin d'offrir aux entreprises des sites d'implantation au cadre de vie qualitatif, diversifié et respectueux.

Les modalités de la concertation :

- Mise à disposition des rapports d'étude sur le site internet du DUF, au fur et à mesure de leur avancement,
- Création d'une adresse mail dédiée pour la remise des observations des habitants, des associations locales et des autres personnes concernées : concertation-zac-tritteling@dufcc.com_
- Parution d'un article dans la presse,
- Organisation d'une réunion publique,
- Exposition de panneaux décrivant l'opération,
- Mise à disposition d'un cahier pour les observations des habitants, des associations locales et des autres personnes concernées dans les locaux du DUF.

Cette concertation publique s'est déroulée du 1^{er} avril 2021 au 08 février 2022.

1.2 DEROULEMENT CHRONOLOGIQUE DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

Les modalités de concertation ont été opérationnelles à compter de la délibération du 31 mars 2021 du Conseil Communautaire du District Urbain de Faulquemont.

- A compter d'avril / mai 2021

Mise à disposition d'une information actualisée au fur et à mesure de l'avancement des études sur le site internet du DUF jusqu'au 08 février 2022 (cf. annexe 1) :

- la délibération du Conseil Communautaire du 31 mars 2021 (cf. annexe 1a),
- le diagnostic : analyse de l'état initial et définition des principaux enjeux de la Parc industriel du District Nord, (cf. annexe 1b)
- les panneaux de concertation : Contexte et Enjeux (annexe 1c).

Mise en place d'un registre de concertation papier tenu à disposition du public (cf. annexe 2). Les trois documents précités ont également été tenus à disposition en version papier.

Mise en place d'une adresse mail dédiée : concertation-zac-tritteling@dufcc.com.

- 16/12/2021

Une réunion publique s'est tenue le 16 décembre 2021 à 15h00 à l'Hôtel Communautaire du DUF au cours de laquelle une présentation du projet a été faite, suivi d'un échange (cf. compte-rendu en annexe 3).

Elle a été annoncée par voie d'affichage effectuée à l'Hôtel Communautaire du DUF à compter du 10 décembre 2021 (cf. annexe 4), ainsi que par voie de presse avec la parution d'un article dans le Républicain Lorrain le 12 décembre 2021 (cf. annexe 5).

4 personnes ont participé à la réunion publique.

- Du 01/04/2021 au 08/02/2022

Organisation d'une exposition à l'Hôtel Communautaire du District Urbain de Faulquemont, sur le projet d'aménagement de la ZAC avec mise en place de panneaux d'information (cf. annexe 6).

2. OBSERVATIONS RECUEILLIES

Les observations recueillies sont les suivantes :

Concernant la ZAC intercommunale du Parc industriel du District Nord, aucune observation, ni aucune suggestion n'a été recueillie dans le registre tenu à disposition du public, ni adressée au Président du DUF par courrier ou via l'adresse mail dédiée concertation-zac-tritteling@dufcc.com.

Lors de la réunion publique du 16 décembre 2021, concernant la ZAC intercommunale du Parc industriel Nord, des questions ont été posées par les participants sur les thématiques suivantes (cf. annexe 3) :

- a) Le périmètre de la ZAC,
- b) Le nom des futures entreprises souhaitant s'installer sur la ZAC,
- c) La destination des terrains qui ne font plus partie de l'extension.

3. REPONSES AUX OBSERVATIONS

Les observations du public ont été analysées dans le cadre de l'élaboration du projet et voici les réponses apportées dans le cadre de l'élaboration du dossier de création de la ZAC intercommunale du Parc industriel du District Nord :

- a) La réduction du périmètre de la ZAC demandée par la Mission Régionale de l'Autorité environnementale (MRAe) est justifié par une consommation trop élevée de terres agricoles.
- b) Pour l'heure, le nom des entreprise susceptibles de s'installer sur la ZAC n'est pas connu. Il est rappelé que l'objectif de la ZAC est de mettre en place une procédure permettant la création et la viabilisation de la zone dans la perspective de proposer des terrains immédiatement disponibles pour l'accueil d'entreprises industrielles, artisanales et/ou de services.
- c) Les terrains hors du périmètre de ZAC conserve la même destination du sol qu'actuellement. Les terrains sont actuellement en zone agricole.

4. SUITES DE LA CONCERTATION

Les modalités de la concertation ont permis aux habitants de prononcer leurs observations sur le projet tout au long de l'élaboration des études de création de la ZAC.

Les personnes intéressées pourront être concertées sur l'avancement plus opérationnel du projet à venir notamment lors de la mise à disposition du public de l'étude d'impact et de l'avis de l'autorité environnementale (MRAe Grand-Est).